

# FORMATION – 2024

## ATTESTATION DE FORMATION SPECIALISEE AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE EN SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES (SSE)

### Annexe 3 : Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier

#### Objectifs :

- Acquisition de connaissances nécessaires pour prendre en charge une urgence collective pré hospitalière en lien avec les recommandations françaises de bonnes pratiques
- **Personnels concernés** Professionnels de santé et personnels des établissements de santé SAMU/SMUR ou concourant à l'AMU
- **Pré-requis** : Module urgences collectives et SSE de l'AFGSU 1 ou 2 recommandé

#### Contenu du programme ( Arrêté du 1 juillet 2019)

- Connaître le plan ORSEC/NOVI et son articulation avec le dispositif ORSAN /AMAVI
- Identifier le rôle SAMU SMUR CUMP ARS dans l'organisation du plan ORSEC NOVI
- Connaître les principes de régulation médicale des urgences collectives
- Connaître les principes de triage et d'initiation du parcours de soins des patients dans le cadre de la régulation médicale
- Maîtriser les techniques de prise en charge des blessés notamment les spécificités pédiatriques
- Connaître les modalités de traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC) et les principes d'identitovigilance
- Connaître la composition et les modalités de déploiement des PSM

#### Méthodes pédagogiques

- Basées sur des méthodes de pédagogie active et support multi médias
- Opérationnelle adaptée et contextualisée au mode d'exercice des participants et au lieu d'exercice

#### Evaluation et validation des acquis

- Vérification en post formation de l'acquisition des connaissances nécessaires et adaptées suivant son rôle dans le cadre du plan blanc ou plan bleu de son établissement
- Délivrance d'une Attestation de formation spécifique correspondant à l'annexe 3

#### Intervenants/Concepteur

Médecin référent SSE CHU :  
Cadre de Santé CESU  
Enseignants et formateurs relais zonaux du CESU 42

#### **Organisation et coût de la formation**

**Nombre de stagiaire** : 12 personnes par groupe

**Organisation** CESU 42 –  
Hôpital BELLEVUE Pavillon 16  
42055 – SAINT ETIENNE cedex 2  
Salle CESU Hôpital Nord– Accès PMR

**Durée de la formation** : 3heures 30

**Coût de la formation** : Nous contacter

#### **Dates et lieu de la formation**

Nous consulter

#### **Inscription et renseignements**

Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de la formation

**Contact** : Mr OUCHENE  
Responsable CESU42

**Téléphone** : 04 77 12 72 57

**Téléphone secrétariat** : 04 77 12 09 34

**Email** : cesu42@chu-st-etienne.fr